

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :
68B, Rue de Wambrechies
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

COMPTE-RENDU
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE**
« ALLIANCE NORD-OUEST »

L'an deux mille treize, le cinq février à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Membres titulaires :

DEPLANQUE Jean-Michel, DAUBRESSE Marc-Philippe, COUSIN Yvon, ASTRUC Brigitte, REYNAERT Claude, KRIEGER Christiane, MAZEREEUW Alain, MUSMEAUX Roseline, SAVARY Thérèse, SOMAIN Véronique, JANSSENS Daniel, SAS Michel, GILLON Martine, CARTON Gérard, JANSSENS Claude, HOUSSIN Jacques, DERYN Olivier, HENNO Olivier, DUTRIAUX Thérèse, LAHOUSTE Pascale, PROVO Bernard, CROS Jean-Yves, COURION Marlène, LOOSVELT Michel, LEFEBVRE Roger, DELAHAYE Michel, HALLYNCK Rose-Marie, DELEBARRE Patrick, LAMARCQ Claude, LEPRETRE Sébastien, DEBRABANT Bernard, BLANCHET Claude

Membres suppléants avec Voix Délibératives :

HUGUET Bernard-Xavier, LUCOT Lise, KYNDT Annie, MAILLIET Marie-Gérard, ACHOURI Ali, FRAPPART Laurent, CONVERT Christophe, BAUDE Thérèse, MASSE Elisabeth, DUBREUCQ André, DEMAY Valérie, PLOUY Jean-Marie

Membres titulaires absents, excusés :

DELEBARRE Jean, PLATTEAU Thierry, DEPRICK Carole, BEADES Miguel, CAUDRON Christophe, MAIFFRET Christine, VARINGOT Daniel, PENNEQUIN Pierre, MIELKE Eric, EURIN Jean-Pierre, DELAPLACE Rudy, BRUNEEL Jean-Claude, DESREUMAUX Michel, LECLERCQ Bernard, CICERO Luigi

Secrétaire de séance : COURION Marlène

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le : 29 Janvier 2013

Nombre de membres en exercice : 53

01-13 : CONTRIBUTIONS FISCALISEES DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2013

1. FISCALISATION DES COMMUNES ADHERANT A L'INTEGRALITE DES COM-PETENCES

900 000,00

50 % au prorata de la population	:	450 000,00
25 % au prorata du produit attendu	:	225 000,00
25 % au prorata des masses globales d'imposition	:	225 000,00

Au prorata de la population

base Insee 2012

Lambersart	28 698,00	0,36
Marquette	9 826,00	0,12
Pérenchies	8 039,00	0,10
Saint André	10 983,00	0,14
Verlinghem	2 349,00	0,03
Wambrechies	9 898,00	0,12
Quesnoy-sur-Deûle	7 205,00	0,09
Lompret	2 399,00	0,03
TOTAL	79 397,00	1,00

Lambersart	162 652,24
Marquette	55 691,02
Pérenchies	45 562,80
Saint André	62 248,57
Verlinghem	13 313,48
Wambrechies	56 099,10
Quesnoy-sur-Deûle	40 835,93
Lompret	13 596,86
TOTAL	450 000,00

Au prorata du produit attendu

Lambersart	16 276 893,00
Marquette	5 076 076,00
Pérenchies	2 661 005,00
Saint André	5 486 465,00
Verlinghem	712 378,00
Wambrechies	4 429 832,00
Quesnoy-sur-Deûle	2 095 429,00
Lompret	898 777,00
TOTAL	37 636 855,00

Lambersart	97 306,24
Marquette	30 345,71
Pérenchies	15 907,97
Saint André	32 799,09
Verlinghem	4 258,73
Wambrechies	26 482,35
Quesnoy-sur-Deûle	12 526,86
Lompret	5 373,05
TOTAL	225 000,00

Au prorata des masses globales d'imposition

Lambersart	45 170 500,00
Marquette	13 394 000,00
Pérenchies	9 451 400,00
Saint André	16 771 500,00
Verlinghem	3 463 900,00
Wambrechies	15 215 600,00
Quesnoy-sur-Deûle	8 429 200,00
Lompret	4 240 400,00
TOTAL	116 136 500,00

Lambersart	87 512,22
Marquette	25 949,21
Pérenchies	18 310,91
Saint André	32 492,69
Verlinghem	6 710,87
Wambrechies	29 478,33
Quesnoy-sur-Deûle	16 330,52
Lompret	8 215,25
TOTAL	225 000,00

TOTAL PARTICIPATION

Lambersart	347 470,70
Marquette	111 985,94
Pérenchies	79 781,69
Saint André	127 540,36
Verlinghem	24 283,08
Wambrechies	112 059,77
Quesnoy sur Deûle	69 693,31
Lompret	27 185,16
TOTAL	900 000,00

2. FISCALISATION DES COMMUNES ADHERANT A LA CARTE

La contribution est calculée, comme pour les communes adhérant à l'ensemble des compétences, au prorata des critères de population (base Insee 2012), du produit attendu et des masses globales d'imposition.

Les bases, à partir desquelles s'effectuent ces calculs correspondent au budget prévisionnel 2013 affecté par compétence.

La part des frais généraux non répartie entre les compétences, correspondant essentiellement aux frais liés à la communication, est également prise en compte.

- base retenue sur la compétence câble : 99 635,00 €
- base retenue sur la compétence tourisme : 423 129,50 €
- base retenue sur l'emploi : 725 505,00 €
- base retenue pour la participation aux frais de communication : 87 458,00 €

Ce qui représente pour les communes adhérant à la carte :

Deûlémont	8 264,51 €
Bondues	9 576,51 €
Marcq-en-Barœul	267 271,85 €
La Madeleine	137 424,87 €
Total	422 537,74 €

Soit un montant total pour l'ensemble des villes adhérentes au SIVOM de 1 322 537,74 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, vote les contributions des villes adhérentes au SIVOM pour un montant de 1 322 537,74 €.

02-13 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL DU SIVOM

Budget principal - section de fonctionnement

Nature	Montant €
Total des dépenses	3 315 018,11
Total des recettes	3 293 262,86
Résultat de l'exercice 2012 estimé	-21 755,25
Excédent antérieurs	338 900,64
Résultat cumulé au 31 décembre 2012 estimé	317 145,39

Le budget fait apparaître un excédent de fonctionnement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant €
Au compte R 002	317 145,39

Budget principal - section d'investissement

Nature	Montant €
Total des dépenses	850 218,20
Total des recettes	1 654 676,11
Résultat de l'exercice 2012 estimé	804 457,91
résultats antérieurs	558 953,65
Résultat cumulé au 31 décembre 2012	1 363 411,56

Le budget fait apparaître un excédent d'investissement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R001	1 363 411,56

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, vote la reprise anticipée des résultats comme ci-dessus présentée.

03-13 : BUDGET 2013 – BUDGET PRINCIPAL DU SIVOM

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAP. ARTICLES	LIBELLES	BP 2012	CA 2012 ESTIME	BP 2013
60611	Eau et Assainissement	1 050,00	900,16	1 000,00
60612	Energie Electricité	9 000,00	8 521,21	5 500,00
60622	Carburant	1 000,00	518,24	700,00
60623	Alimentation	1 200,00	690,13	900,00
60631	Fournitures d'entretien	400,00	101,67	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	400,00		200,00
6064	Fournitures de bureau	5 000,00	3 467,15	4 500,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	50,5	300,00
6132	Locations immobilières	78 500,00	72 863,82	41 000,00
6135	Locations mobilières	3 500,00	2965,91	3 550,00
61521	Terrains			500,00
61522	Bâtiments	500,00	449,48	800,00
61558	Autres biens mobiliers	500,00		1 500,00
6156	Maintenance	23 000,00	13 813,00	19 000,00
616	Primes d'assurances	4 900,00	4 753,20	5 000,00
617	Etudes et recherches	49 000,00	9 568,00	42 000,00
6182	Documentation générale	1 800,00	1 765,04	2 000,00
6184	Versements à des org. formation	4 000,00	300,00	3 000,00
6225	Indemnités au comptable et au régisseur	300,00	248,98	300,00
6226	Honoraires	18 000,00	15 924,31	20 000,00
6231	Annonces et insertions	12 550,00	15 270,01	12 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	33 000,00	23 431,96	31 600,00
6236	Catalogues et imprimés	46 500,00	34 885,15	36 000,00
6238	Divers	15 000,00	7 067,36	10 000,00

6251	Voyages et déplacements	4 200,00	3 208,69	3 500,00
6256	Missions	500,00	111,45	500,00
6257	Réceptions	8 000,00	7 230,99	6 500,00
6261	Frais d'affranchissement	6 500,00	4 496,78	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	11 500,00	11 008,70	11 000,00
6281	Concours divers cotisations	2 450,00	2 425,00	2 500,00
6288	Autres services extérieurs	90 000,00	68 488,99	71 000,00
637	Autres impôts, taxes et versements assi.	4 100,00	4 093,05	4 200,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	436 850,00	318 618,93	347 350,00

CHAP. ARTICLES	LIBELLES	BP 2012	CA 2012 ESTIME	BP 2013
6218	Personnel extérieur	1 000,00	705,34	1 000,00
6331	Versement de transport	3 600,00	3 579,00	4 000,00
6332	Cotisations versées au FNAL	500,00	177,03	800,00
6336	Cotisations versées au CNFPT et au CDG	3 400,00	3 339,40	3 600,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assi.	300,00	536,85	500,00
64111	Rémunération principale	128 000,00	124 211,11	132 000,00
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	11 000,00	9 190,71	12 500,00
64118	Autres indemnités	49 000,00	43 502,89	57 050,00
64131	Rémunération	58 900,00	59 900,30	85 000,00
6451	Cotisations URSSAF	36 550,00	37 170,31	40 000,00
6453	Cotisations caisses de retraite	42 000,00	37 845,12	43 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	3 270,00	3 009,33	3 500,00
6455	Cotisations assurances personnel	5 000,00	4 866,34	7 000,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	2 150,00	1 865,50	2 150,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	23,00	500,00
64832	Contribution au fonds de compensation	500,00		
6488	Autres charges de personnel	20 150,00	17 631,91	20 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	365 820,00	347 554,14	412 600,00
CHAP. ARTICLES	LIBELLES	BP 2012	CA 2012 ESTIME	BP 2013
014	ATTENUATION DE PRODUITS			

6531	Indemnités	61 000,00	56 556,72	62 100,00
6533	Cotisations retraite	5 000,00	6 208,20	6 000,00
6534	Cotisations sécurité sociale - part patronale			16 000,00
65737	Subventions fonctionnement org. publics	200 000,00	200 000,00	200 000,00
65748	Subventions fonctionnement Autres org.	735 112,00	731 404,01	737 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 001 112,00	994 168,93	1 021 100,00

	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1 803 782,00	1 660 342,00	1 781 050,00
--	--	---------------------	---------------------	---------------------

011+012+014+65+656

6611				13 000,00
------	--	--	--	-----------

678	Autres charges	3 000,00		
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	0,00

022	DEPENSES IMPREVUES			
	maxi dép. réelles * 7,5%			
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 806 782,00	1 660 342,00	1 794 050,00

011+012+014+65+656+66+67+68+022

O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OS			
6811	Dotations aux amortissements OS	118 930,00	118 149,82	83 605,00
O42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	118 930,00	118 149,82	83 605,00
675	Valeur comptable des immobilisations cédées		1 535 776,11	
676	Différence sur réalisations (positives) transférées		750,18	
TOTAL prélèvements au profit section Investissement		118 930,00	1 654 676,11	83 605,00

O23+O42

O43	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCTIONNEMENT			
------------	--	--	--	--

TOTAL DEPENSES D'ORDRE	118 930,00	1 654 676,11	83 605,00
-------------------------------	-------------------	---------------------	------------------

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 925 712,00	3 315 018,11	1 877 655,00
--------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAP. ARTICLES	LIBELLES	BP 2012	CA 2012 ESTIME	BP 2013
OO2	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	338 900,64	338 900,64	317 145,39

6419	Remboursement sur rémunération du personnel	2 940,00		1 500,00
O13	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 940,00	0,00	1 500,00

7062	Redevance et droits des services à caractère culturel	4 000,00	5 091,66	4 000,00
70848	Aux autres organismes	90 150,00	102 370,88	95 200,00
70	PRODUITS	94 150,00	107 462,54	99 200,00

7311	Contributions directes	1 318 522,00	1324252	1322537,74
73	IMPOTS ET TAXES	1 318 522,00	1 324 252,00	1 322 537,74

7473	Départements	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7474	Participation des communes	303 908,79	303 908,79	303 908,79
7478	Autres organismes	5 000,00	7 500,00	5 000,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	310 408,79	312 908,79	310 408,79

TOTAL	RECETTES GESTION COURANTE	1 726 020,79	1 744 623,33	1 733 646,53
--------------	----------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

70+73+74+75+013

775	Produits de cessions des immobilisations		701 925,50	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			0,00
7788	Produits exceptionnels divers	8850	12 113,26	

TOTAL RECETTES REELLES	1 734 870,79	2 458 662,09	1 733 646,53
-------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

O42	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		834 600,77	
------------	---	--	------------	--

TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT		834 600,77	
042+043			

TOTAL RECETTES	2 073 771,43	3 632 163,50	2 050 791,92
-----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

DEPENSES INVESTISSEMENT

CHAP. ARTICLES	LIBELLES	BP 2012	CA 2012 ESTIME	BP 2013
2031	Frais d'études	218 081,65		
205	Concessions brevets	20 000,00	2 976,84	12 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	238 081,65	2 976,84	12 000,00

20414	Subvention d'équipement versée			
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	0,00	0,00	0,00

2111	Terrains	300 000,00		
2135	Installations générales, agencement	5 000,00		80 000,00
21318	Autres bâtiments publics	700 000,00		
2138				930 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00		
2181	Installations générales, agencement	5 000,00		
2183	Matériel de bureau et informatiques	40 000,00	12 561,59	20 000,00
2184	Mobilier	26 000,00		5 000,00
2188	Autres	69 730,00	79,00	40 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 145 730,00	12 640,59	1 075 000,00

2313	Constructions			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00

	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 383 811,65	15 617,43	1 087 000,00
--	------------------------------------	---------------------	------------------	---------------------

16411	Emprunt en euros			23 332,00
O20	DEPENSES IMPREVUES			
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	0,00	0,00	23 332,00

16888	INTERETS COURUS SUR AUTRES EMPRUNTS ET DETTES			
O40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	834 600,77	0,00

	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 383 811,65	850 218,20	1 110 332,00
--	--	---------------------	-------------------	---------------------

RECETTES INVESTISSEMENT

CHAP. ARTICLES	LIBELLES	BP 2012	CA 2012 ESTIME	BP 2013
O01	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	558 953,65	558 953,65	1 363 411,56

O24	PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	700 000,00		
------------	--	-------------------	--	--

10222	FCTVA	9 128,00		
10	DOTATIONS	9 128,00	0,00	0,00
1641	Emprunt en euros	700 000,00		350 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 409 128,00	0,00	350 000,00

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
192	Plus ou moins values sur cessions immobilisations		750,18	
21318	Autre bâtiments publics		1 495 428,83	
2135	Installations générales		13 238,18	
21532	Réseaux d'assainissement		7 655,27	
2181	Installations générales, agencement		17 055,76	
2183	Matériel de bureau		1 175,34	
2188	Autres immobilisations corporelles		1 222,73	
28031	Amortissement frais d'études	9 700,00	9 590,94	
28041412	Amortissement subvention d'équipement versée	67 900,00	67 859,62	61 900,00
28051	Concession de droits	5 465,00	5 460,59	5 645,00
28181	Installations générales	665,00	662,64	665,00
28183	Amt matériel de bureau	20 400,00	20 393,42	6 215,00
28184	Amt Mobilier	6 465,00	5 849,56	3 125,00
28188	Autres	8 335,00	8 333,05	6 055,00
28	Amortissement des immobilisations	118 930,00	1 654 676,11	83 605,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	118 930,00	1 654 676,11	83 605,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	118 930,00	1 654 676,11	83 605,00

	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 087 011,65	2 213 629,76	1 797 016,56
--	--------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte le budget 2013.

04-13 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALPES ET AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION

L'association Alliance Pour l'Emploi et la Solidarité (ALPES) a été créée en Janvier 2002 pour organiser la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Métropole Nord-Ouest (PLIE) sur le territoire du SIVOM Alliance Nord-Ouest et des communes de La Madeleine et de Marcq-en-Barœul.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM Alliance Nord-Ouest, ce dernier s'engage à subventionner l'association. La subvention couvre une partie des frais de la structure d'animation et de gestion du PLIE et participe au financement des actions destinées au public ciblé. Elle est calculée sur la base d'une participation financière du SIVOM Alliance Nord-Ouest à hauteur de 1,52 € par habitant des communes adhérentes et par an.

Conformément à la circulaire interministérielle du 03 Août 2005 prévoyant l'inscription des Maisons de l'Emploi dans le prolongement de structures existantes, les élus locaux porteurs du projet de la Maison de l'Emploi Métropole Nord-Ouest ont proposé que l'Association ALPES soit le porteur juridique de cette structure.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association, réunie le 04 Mai 2006, a procédé à des modifications statutaires permettant le portage juridique de la Maison de l'Emploi par l'association ALPES.

Le 31 Mars 2010, l'association ALPES a absorbé l'association Mission Locale Métropole Nord-Ouest créée en 1996 pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans domiciliés dans le secteur des communes membres du SIVOM, ainsi que des communes de Marcq-en-Barœul et La Madeleine. Suite à cette fusion/absorption, l'association ALPES s'est substituée dans le bénéfice et la charge de tous contrats passés par l'association Mission Locale.

Or, le SIVOM a, le 22 Janvier 1998, passé une convention-cadre avec l'association Missions Locale par laquelle il s'est engagé à la subventionner. L'association ALPES sollicite donc une subvention couvrant une partie des frais de la structure d'animation et de gestion de l'activité Mission Locale et participant au financement des actions destinées au public ciblé.

En conséquence, il est proposé :

- Au titre du PLIE : de fixer le montant de la subvention à 215 127,12 € pour l'année 2013 et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention (Base Insee 2012), dont tout ou partie pourrait être mobilisé en contrepartie du FSE.
- Au titre de la Maison de l'Emploi : de fixer le montant de la subvention annuelle 2013 à 150.000,00 € et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention.
- Au titre de la Mission Locale : de fixer le montant de la subvention annuelle 2013 à 323.641,00 € et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention.
- D'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association ALPES pour l'année 2013.

(Convention jointe en annexe)

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, vote la subvention pour l'association ALPES.

05-13 : SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME ET AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION

Par délibération 06-50 en date du 13 Décembre 2006, le SIVOM Alliance Nord-Ouest a adopté la création de l'Office de Tourisme Intercommunal du Val de Deûle.

Cet office du tourisme est chargé d'assurer l'accueil, l'information et la promotion touristique des villes du SIVOM.

Pour 2013, il est proposé de doter l'office d'une subvention d'un montant de 200.000,00 €.

Ainsi, il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2013 avec l'Office de Tourisme Intercommunal du Val de Deûle,
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 200.000,00 € selon les modalités de versement définies dans la convention.

(Convention jointe en annexe)

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, vote la subvention pour l'Office de Tourisme.

06-13 : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU SIVOM – BUDGET PRINCIPAL

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales du SIVOM Alliance Nord-Ouest.

Cette subvention est calculée à raison de 2 % des traitements effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2012.

Le montant à payer pour l'année 2013 s'élève à 4.180,49 €, établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 Décembre 2012.

En conséquence, il est proposé :

- de donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif principal du SIVOM pour un montant de 4.180,49 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, vote la subvention pour le Comité des Œuvres Sociales du SIVOM.

07-13 : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE L'EHPAD – BUDGET ANNEXE

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales de l'EHPAD – Résidence Georges DELFOSSE.

Cette subvention est calculée à raison de 2 % des traitements bruts effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2012.

Le montant à payer pour l'année 2013 s'élève à 18.053,46 €, établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 Décembre 2012.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- de donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif annexe de l'EHPAD – Résidence Georges DELFOSSE pour un montant de 18.053,46 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, vote la subvention pour le Comité des Œuvres Sociales de l'EHPAD.

08-13 : SUBVENTION AU CLIC

L'association CLIC Métropole Nord-Ouest a été créée en Juin 2005 pour coordonner l'action médico-sociale autour de la personne âgée sur le territoire du SIVOM Alliance Nord-Ouest et des communes environnantes qui le souhaitent.

Elle est chargée d'assurer, par l'intermédiaire d'un dispositif de référence et de proximité, l'information et l'orientation des personnes âgées, des familles, des professionnels et des aidants.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM aux côtés de l'État et du Conseil Général, en contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse qu'elle en remplit réellement toutes les clauses, le SIVOM s'engage à subventionner l'association à hauteur d'une somme qui fait chaque année l'objet d'une délibération.

Par délibération de l'Assemblée Départementale lors de sa séance plénière du 10 Avril 2006, la contribution financière des communes a été fixée à 0,20 € par habitant minimum.

Ainsi, le CLIC sollicite une subvention d'un montant de 15.879,40 €, soit 0,20 € par habitant, au titre de l'année 2013 (suivant les critères de population à n-1).

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association CLIC pour 2013,
- d'autoriser l'affectation d'une subvention de 15.879,40 € à cette association.

(Convention jointe en annexe)

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, vote la subvention pour le CLIC.

09-13 : SUBVENTION A L'ESPACE INFO-ENERGIE

Dans le cadre de sa compétence portant sur la mise en place d'actions de développement durable sur le territoire intercommunal, le SIVOM Alliance Nord-Ouest a, par délibération

n° 10-49 du 16 Décembre 2010, lancé un appel à projet pluriannuel à destination d'associations et portant sur la mise en place d'un Espace Info-Energie sur son territoire. Le Comité Syndical avait décidé d'accorder au projet retenu une subvention annuelle de 15.000,00 €.

Le projet de l'ADIL du Nord a été retenu par le SIVOM et une convention d'objectifs a été conclue le 1^{er} Avril 2011. Cette convention renouvelée arrive à échéance le 30 Mars 2013.

Par courrier en date du 27 Septembre 2012, l'ADIL du Nord sollicite la reconduction de la convention pour un an, ainsi qu'une subvention d'un montant de 20.000,00 €.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention d'objectifs d'un an avec l'ADIL du Nord,
- d'autoriser l'affectation d'une subvention de 15.000,00 € pour l'Espace Info-Energie.

(Convention jointe en annexe)

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, vote la subvention pour l'ESPACE INFO-ENERGIE.

10-13 : TARIFS POUR DEULE EN FETE 2013

Mini croisières (entre Lille et Lambersart)

Gratuit (tickets orange)

Croisières de l'Amitram

5,00 € pour tous à partir de 2 ans (tickets jaune)

Gratuit pour les moins de 2 ans (tickets marron)

Croisières animées

2,00 € pour tous à partir de 2 ans (tickets rose)

Gratuit pour les moins de 2 ans (tickets marron)

Croisières spectacles en soirée

5,00 € pour les adultes et plus de 12 ans (tickets vert)

3,00 € pour les moins de 12 ans (tickets rouge)

Gratuit pour les moins de 2 ans (tickets marron)

Il est proposé au Comité Syndical :

- de voter les tarifs proposés.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte ces tarifs.

11-13 : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION AVEC LE POLE D'APPUI REGIONAL AU SERVICE CIVIQUE (UNIS-CITE)

Le 25 Juin 2010, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest a adopté une délibération en prenant une nouvelle compétence sur le service civique, avec la volonté de permettre à des jeunes du territoire de s'engager dans ce cadre au service de la collectivité et de répondre à des besoins sociaux et environnementaux identifiés localement.

Unis-Cité est l'organisation pionnière du service civique en France. Elle possède une expérience et un savoir-faire certains, que le SIVOM Alliance Nord-Ouest souhaite mettre à profit pour contribuer à la réussite du service civique sur son territoire intercommunal.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec le POLE D'APPUI REGIONAL AU SERVICE CIVIQUE,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 5.850,00 € à l'association Unis-Cité.

(Convention jointe en annexe)

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.

12-13 : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE AVEC LES COMMUNES AYANT TRANSFERE CETTE COMPETENCE AU SIVOM

Le 25 Juin 2010, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest a adopté une délibération en prenant une nouvelle compétence sur le service civique, avec la volonté de permettre à des jeunes du territoire de s'engager dans ce cadre au service de la collectivité et de répondre à des besoins sociaux et environnementaux identifiés localement.

Le Comité Syndical a autorisé le SIVOM à signer une convention de partenariat avec Unis-Cité pour l'organisation du service civique sur les communes membres du SIVOM.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer une convention de mise en œuvre du service civique avec chaque commune ayant transféré au SIVOM sa compétence sur le service civique.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.

13-13 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET A L'EHPAD – RESIDENCE GOERGES DELFOSSE

Afin de répondre aux besoins de la Résidence Georges Delfosse, je vous propose la création d'un poste d'agent social territorial de 1^{ère} classe à temps complet.

Il s'agit d'un poste de catégorie C relevant de la filière sociale, du cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux régi par le décret n° 92-849 du 28 Août 1992.

Le Comité Syndical est invité à voter la création d'un poste d'agent social de 1^{ère} classe.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Grades	Catégorie	Poste créé par délibération	Poste budgétaire		Effectif pourvu par titulaires		Effectif non pourvu par des titulaires	Mention temps complet / temps non complet budgété
			Budget principal	Budget annexe	Budget principal	Budget annexe		

Filière administrative

Collaborateur de cabinet		1	1				1	Temps complet
Directeur de 4 ^{ème} classe	A	1						Temps complet
Attaché principal	A	1	1		1			Temps complet
Attaché	A	2	0	1	0	1		1 temps complet
Rédacteur	B	3						2 temps complet
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1		1			Temps complet
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	3	1	0	1			2 temps complet
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	8	1	4	1	4		4 temps complet 1 temps n/complet

Filière technique

Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	1						Temps complet
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	30	1	14	1	11	2	14 temps complet

Filière médico-sociale

Médecin	A	1		1			1	1 temps n/complet
Psychologue	A	2		1			1	1 temps complet
Cadre de santé	A	1		1		1		Temps complet
Infirmière hors classe	B	1						Temps complet
Infirmière de classe supérieure	B	1						Temps complet
Infirmière de classe normale	B	5		5		2	3	5 temps complet
Rééducateur	B	2						Temps non complet
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	C	1						Temps complet
Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe	C	22		19		19		temps complet

Filière sociale

Agent social de 1 ^{ère} classe	C	1		1				1 temps complet
Agent social de 2 ^{ème} classe	c	7		6		6	0	4 temps complet 2 temps NC

Filière culturelle

Assistant de conservation du patrimoine de 2 ^{ème} classe	B	1			0			temps complet
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	C	1	1		1			temps complet
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	2	2		1			temps complet

Vacations

Médecin	A	1						
---------	---	---	--	--	--	--	--	--

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, vote la création d'un poste d'agent social territorial de 1^{ère} classe à temps complet à l'EHPAD.

14-13 : INSTALLATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR LA COMMUNE DE PERENCHIES

Par délibération du 20 Décembre 2012, le Conseil Municipal de la ville de Pérenchies a désigné Madame Evelyne CROCETTA pour remplacer Madame Nadine SOMON, déléguée titulaire de la commune de Pérenchies au Comité Syndical.

Par cette même délibération, le Conseil Municipal de la ville de Pérenchies a désigné Monsieur Daniel BALLOY pour remplacer Madame Evelyne CROCETTA, auparavant déléguée suppléante de ladite commune au Comité Syndical.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir les accueillir et de procéder à leur installation officielle :

- Madame Evelyne CROCETTA, déléguée titulaire de la commune de Pérenchies au Comité Syndical,
- Monsieur Daniel BALLOY, délégué suppléant de la commune de Pérenchies au Comité Syndical.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, accueille et procède à l'installation de Madame Evelyne CROCETTA et Monsieur Daniel BALLOY.

L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été abordée, la séance est levée.